





Le recensement aura lieu du 18 janvier 2018 au 17 février 2018, les agents de recenseurs de la Commune sont :

- **Madame Berdah Odile – District 9**
- **Madame Rabet Nathalie – District 10**
- **Madame Letacq Aline – District 11**
- **Monsieur Djelti Karim – District 12**

Ces personnes se présenteront à votre domicile munies d'une carte validée par la Mairie. **Seules ces personnes sont habilitées à vous recenser.** Voici la répartition des districts pour chacun d'entre eux. Nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil possible.

<p style="text-align: center;">District 9 : Mme BERDAH Odile</p> <p>Route de la Bellevue impairs, Rue du Bourg pairs, Rue des champs, Route de roncherolles pairs, Rue des écoles pairs, Allée des Prés, Allée des buissons, Chemin de la Mare aux bœufs, Allée de la folletière, Rue de la folletière, Route d'isneauville, Rue des pommiers, Impasse de la folletière, Rue de l'essart, Rue de la Haisette, 2 Place de la Mairie.</p>	
<p style="text-align: center;">District 10 : Mme RABET Nathalie</p> <p>Route du Vieux Château, Route de Bellevue pairs, Rue du Bourg impairs, Route de la vieux rue impairs, Rue des champs, Rue du stade, Rue du 19 mars 1962, Rue aux juifs, Allée des chênes, Allée de la tuilerie, Impasse du vieux château, Impasse des Tuileries, Rue du Tour de Préaux, 3 Place de la Mairie, Allée du manoir</p>	
<p style="text-align: center;">District 11 : Mme LETACQ Aline</p> <p>Route de roncherolles, Route de gournay du 12 au 1340, Allée des Charmilles, Allée de Mare sangsue, Rue de la laie pairs, Allée de la Croix cabot, Allée des Peupliers, Rue des écoles impairs, Rue du bourg 342, 366, 384, 416, 438, 458</p>	
<p style="text-align: center;">District 12 : Mr DJELTI Karim</p> <p>Route de la vieux rue pairs, Route de gournay impairs + pairs du 1410 au 3130, Impasse de l'épine, Impasse des ruettes, Allée des tilleuls, Rue Anthime renard, Rue du bosc, Rue du quesnay, Rue du puits de l'air, Rue de la laie impairs</p>	



RECENSEMENT

de la population 2018

www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 18 JANVIER AU 17 FÉVRIER 2018
SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS
 Plus d'information sur www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME DÉJÀ 4,8 MILLIONS DE PERSONNES

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, **merci de répondre sous quelques jours.**

- **Pour accéder au questionnaire en ligne**, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, **sans espace entre elles**. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

- **Si vous répondez sur les documents papier**, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

**POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE AGENT RECENSEUR,
 À VOTRE MAIRIE OU VOUS RENDRE SUR LE SITE WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR**



Insee & votre commune